

**LABEL FRINGUE**

# décodage

Labels environnementaux et sociaux dans l'habillement



Campagne  
**VÊTEMENTS PROPRES**





Partie prenante du réseau européen de la Clean Clothes Campaign, la Campagne Vêtements Propres est menée en Belgique par un réseau pluraliste d'organisations syndicales, de solidarité internationale, de commerce équitable, de femmes, de jeunes, de familles et de consommateurs. Depuis le milieu des années '90, elle sensibilise un large public sur les conditions de travail dans l'industrie mondiale de l'habillement et des vêtements et chaussures de sport. La Campagne Vêtements Propres réalise également des démarches soutenues et concrètes vis-à-vis des consommateurs, des entreprises et des pouvoirs publics pour développer une demande et une offre de vêtements fabriqués dans le respect des droits fondamentaux des travailleurs et dans des conditions de travail décentes.

**PLUS D'INFOS :**

**Campagne Vêtements Propres asbl**

Place de l'Université, 16 • 1348 Louvain-la-Neuve - Belgique  
Tél +32 (0)10 45 75 27 • Email : [info@vetementspropres.be](mailto:info@vetementspropres.be)  
[www.vetementspropres.be](http://www.vetementspropres.be)



Ecoconso (anciennement «Le Réseau Eco-consommation») est issu d'une initiative commune, en 1991, de plusieurs associations actives, les unes dans le domaine de l'environnement, les autres en matière de protection des consommateurs. Il a donc développé une large expertise dans ces domaines complémentaires. Ecoconso vise prioritairement une consommation respectueuse de l'environnement et de la santé et situe son action dans un large mouvement pour une consommation durable. L'éco-consommation est un mode de consommation compatible avec le développement durable. L'éco-consommation implique des choix plus respectueux de l'environnement et de la santé. Ces choix nécessitent une information objective vers les consommateurs. Les labels et les logos figurant sur les produits de consommation sont un des éléments de communication facilitant une consommation plus responsable.

**PLUS D'INFOS :**

**Ecoconso**

Avenue Cardinal Mercier, 59 • 5000 Namur  
Tél 081 730 730 • Email : [info@ecoconso.be](mailto:info@ecoconso.be)  
[www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be) • [www.infolabel.be](http://www.infolabel.be)

VERSION ORIGINALE :

**Schone Kleren Campagne,**

Bruxelles, août 2007  
Rédaction : Leo Doise et Frieda De Koninck  
[www.schonekleren.be](http://www.schonekleren.be)

VERSION FRANÇAISE ACTUALISÉE :

**Campagne Vêtements Propres et écoconso**

Louvain-la-Neuve, Namur, septembre 2009  
[www.vetementspropres.be](http://www.vetementspropres.be) – [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)

AVEC LE SOUTIEN DE :



# au sommaire

1	<b>Les balises</b>	4
1.1.	Critères	5
1.2.	Phases de production	9
1.3.	Circuits commerciaux	9
1.4.	Initiateurs	10
1.5.	Contrôle	11
2	<b>Suivez le guide</b>	12
2.1.	Vêtements socialement responsables	13
2.2.	Vêtements écologiques et socialement responsables	15
2.3.	Vêtements écologiques	16
2.4.	Vêtements en fibres biologiques	18
2.5.	Vêtements sains	19
2.6.	Vêtements qui répondent aux normes européennes en matière de production et de consommation écologiques	20
2.7.	Vêtements issus du commerce équitable	22
3	<b>Vêtements Propres – une démarche dynamique</b>	25
4	<b>Pour conclure</b>	27
5	<b>Documentation</b>	29

# Les Balises

La production de matières premières textiles et leurs transformations sont une source considérable de problèmes sociaux, environnementaux et éthiques. Pollutions de l'eau et des sols, exploitation des travailleurs, problèmes de santé, pour n'en citer que quelques-uns.

Depuis plusieurs années, les consommateurs de vêtements sont de plus en plus conscients des impacts de leurs achats. Beaucoup d'entre eux souhaitent favoriser par leur mode de consommation une production de vêtements plus durable, tant sur le plan écologique que social.

Bien que la Campagne Vêtements Propres n'ait pas choisi de développer son propre label de qualité, de nombreux consommateurs estiment que ces labels constituent un outil facile permettant d'orienter la consommation individuelle et d'influencer le marché. Les labels de qualité sont en principe facilement identifiables et les organisations qui les développent garantissent le respect de certains critères lors de la production et/ou de la commercialisation.

Un label de qualité se base normalement sur une liste de normes édictées par les autorités ou par une organisation représentative (il peut s'agir d'un secteur industriel, d'une organisation multipartite, d'un laboratoire, d'une association ou d'une entreprise). Cette autorité ou organisation détermine également comment les contrôles devront être effectués, qui les réalisera et sous quelles conditions elle pourra reconnaître et accréditer les organisations de contrôle. Il va de soi que les systèmes de label de qualité qui bénéficient d'un large soutien

(reposent sur la législation, ou regroupent plusieurs parties prenantes de nature différente) et qui sont contrôlés en toute indépendance, sont ceux qui offrent le plus de garanties.

La plupart des labels de qualité de vêtements visent le respect de critères environnementaux. Certains tiennent également compte de critères sociaux. D'autres garantissent que les vêtements sont issus d'un commerce équitable. La profusion de labels risque de décourager les consommateurs sensibilisés. C'est la raison pour laquelle, nous vous proposons ce décodage. Nous nous limiterons aux labels relatifs à des critères environnementaux et sociaux qui sont contrôlés en toute indépendance.

Les labels peuvent être répertoriés tenant compte de plusieurs types de balises : les critères de qualité auxquels ils se réfèrent, la phase de production qu'ils concernent, le circuit commercial dans lequel ils sont disponibles et la nature de leur initiateur.

## En résumé :

Critères	Environnementaux
	Sociaux
Phase de production	Matière Première
	Textile
	Confection
Circuit commercial	Conventionnel
	Équitable
Initiateur	Autorité Publique
	Multiples parties prenantes
	Entreprise

## 1.1. Critères

### Caractéristiques techniques

De nombreux labels garantissent la qualité technique du tissu ou de la fibre : pure laine, exigences d'entretien (lavage, repassage, etc.), propriétés ignifuges, etc. Nous n'étudierons pas ces labels dans cette brochure.

### Conditions de travail

Les labels de qualité peuvent garantir le respect de droits et de conditions de travail minima pour

les travailleurs de l'industrie du textile ou de l'habillement. Dans le monde entier, des normes de travail minimales reconnues sont rédigées par l'Organisation internationale du travail (OIT), un organe spécialisé de l'ONU, au sein duquel les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs négocient des conventions sur les normes du travail. Dans une Déclaration relative aux droits et principes fondamentaux du travail, l'OIT a stipulé en outre que certaines conventions étaient de nature tellement fondamentale qu'elles devaient être transposées et imposées par chaque État membre dans la législation du travail :

- Liberté d'association (syndicale) (C 87)
- Droit aux négociations collectives (C98)
- Interdiction du travail forcé (C 29 et 105)
- Interdiction de discrimination (C 100 et 111)
- Élimination progressive du travail des enfants (C138)
- Interdiction des pires formes de travail des enfants (C 182)

De nombreux codes de conduite sociaux y ajoutent encore quelques normes importantes. Le code de conduite de référence de la Campagne Vêtements Propres prévoit en outre :

- Droit à un salaire décent (C 26 et 131)
- Interdiction des horaires de travail excessifs (C1)
- Conditions de sécurité et d'hygiène correctes (C155)

En Belgique, il existe un Label social gouvernemental. Pour obtenir ce label, les entreprises doivent respecter les conventions de base de l'OIT susmentionnées, tout au long de la filière de production. Toutes les entreprises qui vendent des produits et services peuvent demander ce label, qui est octroyé aux sociétés qui font réaliser des contrôles indépendants par une organisation accréditée. Ce label ne connaît toutefois pas (encore) un succès retentissant. Jusqu'à présent, il n'a été décerné à aucun vêtement.

**En Belgique, il existe un Label social gouvernemental.**

## Environnement

Grâce à la prise de conscience environnementale, la durabilité écologique fait à présent partie des préoccupations de nombreux consommateurs. Ils souhaitent en effet protéger l'environnement, la biodiversité, leur santé et celle des agriculteurs et des travailleurs.

### Production de la fibre

Le coton est la fibre naturelle la plus utilisée dans l'habillement. La culture conventionnelle du coton est cependant très dommageable pour l'environnement et pour les cultivateurs en raison de l'utilisation massive de pesticides toxiques. Ce n'est donc pas sans raison que les labels de qualité biologique ou écologique sur les vêtements ont été développés par des promoteurs de l'agriculture biologique.

La culture biologique du coton est une alternative durable et qui a un impact considérable. Pour la production de coton biologique, les cultivateurs n'utilisent pas de pesticides ni d'engrais de synthèse, ni d'organismes génétiquement modifiés. La production du coton biologique repose sur l'utilisation d'engrais organiques ou de méthodes de lutte biologiques. Les producteurs de coton biologique tendent à obtenir des plantes saines et fertiles grâce à un sol sain et riche en matière organique et à une biodiversité suffisante. Cette méthode est également bénéfique pour les cultivateurs de coton et pour les travailleurs, puisqu'aucun produit toxique n'est utilisé.

Pour qu'une marque puisse apposer l'appellation bio ou issu de l'agriculture biologique (ou organic en anglais) sur un vêtement, il faut que la fibre naturelle dont il est confectionné ait été produite dans le respect de certaines règles. Deux normes légales importantes régissent la production agricole biologique : le Règlement européen (soit une loi) n°2092/91 et l'US Department of Agriculture National Organic Program (USDA-NOP).

Donc, même sans aucun label, la simple mention « bio » ou « issu de l'agriculture biologique » sur un produit, vous donne en théorie la garantie d'avoir affaire à un produit bio. Le système fonctionne plutôt bien en Europe. Les exploitations qui pratiquent l'agriculture biologique y sont soumises à un contrôle régulier par un organisme indépendant (EcoCert ou Blik en Belgique) qui veille au respect des règles fixées par l'Union européenne.

Le règlement européen prévoit en outre que « La commercialisation sur le marché de la Communauté des produits biologiques importés dans la Communauté et portant une étiquette mentionnant l'agriculture biologique devrait être autorisée s'ils ont été fabriqués selon des règles de production et un dispositif de contrôle conformes ou équivalents à ceux prévus par la législation communautaire. »

Mais en ce qui concerne le coton et les fibres textiles naturelles qui ne sont pas produites en Europe, préférez toujours un label de qualité bio.

### Transformation

Les fibres cultivées biologiquement – coton, lin, soie, chanvre, laine – peuvent également être transformées en fils et en tissus de façon écologique. C'est-à-dire que dans ce que l'on appelle les « processus humides », les adjuvants nocifs pour l'environnement sont remplacés par des produits inoffensifs et respectueux de l'humain et de l'environnement.

Dans cette brochure, nous désignerons par « vêtements en fibres biologiques », les vêtements en fibres cultivées biologiquement mais transformées de manière conventionnelle. Les vêtements issus de fibres biologiques et dont les processus de transformation sont écologiques seront appelés « vêtements écologiques ».

### Vêtements écologiques

Pour préserver au maximum la qualité biologique des fibres, il apparaît logique de transformer les fibres naturelles biologiques selon une méthode écologique. Ces traitements ultérieurs (entre autres le lavage et le peignage des fibres, le filage, l'encollage et le décollage, le tissage ou le tricotage, le lavage, le blanchissage, la teinture ou l'impression et le façonnage) sont destinés à transformer la fibre en

fil, en tissu ou en vêtement. Dans l'industrie textile conventionnelle, de grandes quantités de produits chimiques sont utilisées au cours de ces processus. Certains de ces produits sont toxiques et peuvent être dangereux pour la santé des travailleurs ou encore pour l'environnement à cause des eaux usées rejetées par l'usine. Ils peuvent aussi laisser des résidus dans les vêtements et induire ainsi un risque pour la santé des consommateurs (allergies, eczéma, cancer).

Il existe actuellement dans le monde six labels de qualité qui garantissent une production écologique des vêtements tout au long de la chaîne de production – du champ de coton au magasin de vêtements. Contrairement aux normes relatives au coton biologique ou aux autres fibres naturelles utilisées, elles ne reposent pas sur une base juridique.

Les normes relatives aux vêtements écologiques varient en fonction du label de qualité, mais les différences entre ces labels ne sont pas immenses. Les normes ne sont pas « biologiques » telles qu'elles s'appliquent au coton ou aux autres fibres naturelles. L'utilisation de certains produits chimiques et de matières synthétiques y est autorisée. Les normes tentent cependant de garantir au maximum l'intégrité « biologique » des fibres de coton, en utilisant des produits chimiques alternatifs et des processus qui épargnent l'environnement ainsi que la santé des travailleurs et des consommateurs.

Outre les processus de transformation écologiques, la plupart des labels de qualité intègrent des normes sociales. Les normes sociales reprises par exemple dans les Global Organic Textile Standards (voir ci-dessous) concernent l'interdiction du travail forcé, l'interdiction du travail des enfants, l'interdiction de la discrimination, le droit à l'organisation et aux négociations collectives, le droit à des conditions correctes de sécurité et d'hygiène, le droit à un salaire décent et l'interdiction d'horaires de travail excessifs.

L'accent reste cependant mis sur la dimension écologique. Dans la plupart des cas, les normes et les grilles d'évaluation sociales y sont bien moins développées que les normes et grilles environnementales. Peu d'information spécifique existe à propos de la rigueur des contrôles en matière sociale.

Depuis 2002, un grand nombre de ces labels privés collaborent au sein d'un groupe de travail international pour l'harmonisation des normes relatives au textile : les Global Organic Textile Standards (GOTS). L'objectif est de poursuivre progressivement l'harmonisation de ces normes et rendre visible la spécificité de chacun des labels. Jusqu'à présent, quatre organismes de contrôle ont été accrédités (Control Union – Pays-Bas ; IMO – Suède; Oregon Tilth – États-Unis, et Soil Association – Royaume-Uni). Les GOTS pourraient devenir la norme internationale par excellence pour les vêtements écologiques.

#### Un vêtement écologique, c'est

- Un vêtement en fibre naturelle (coton, soie, chanvre, lin, laine) composé de 95 à 100% de fibre cultivée ou élevée biologiquement, sans pesticide ni engrais synthétique et sans organisme génétiquement modifié.
- Les vêtements en coton ne contiennent pas de coton issu de culture conventionnelle. Ni l'environnement, ni les agriculteurs ne sont exposés à des produits chimiques toxiques. Les producteurs de coton reçoivent un supplément de 20% environ pour leur coton.
- Des fibres synthétiques peuvent être utilisées en petites quantités pour garantir l'une ou l'autre caractéristique technique comme l'élasticité par exemple (pour les chaussettes, etc.).
- Tout au long du processus de transformation et de traitement, les matières dangereuses suivantes n'ont pas été utilisées : formaldéhyde, solvants aromatiques, métaux lourds, produits chimiques toxiques, eau chlorée, colorant azoïque.
- Les bases utilisées sont recyclées.
- Les eaux usées sont assainies dans une station d'épuration.

#### Vêtements en fibres biologiques

Ces vêtements se composent de fibres naturelles cultivées biologiquement (coton, chanvre, lin, soie, laine), mais ces fibres sont ensuite filées et éventuellement teintées selon des procédés chimiques habituels. De nombreux produits chimiques qui peuvent être nocifs pour l'environnement et la

santé des travailleurs et des consommateurs sont alors utilisés.

#### Un vêtement en fibres biologiques, c'est

- Un vêtement en fibre naturelle (coton, soie, chanvre, lin, laine) composé de 95 à 100% de coton cultivé biologiquement, sans pesticide ni engrais synthétique et sans organisme génétiquement modifié.
- Les vêtements ne contiennent pas de coton conventionnel. Ni l'environnement, ni les agriculteurs ne sont exposés à des produits chimiques toxiques. Les producteurs de coton reçoivent un supplément de 20% environ pour leur coton.

#### Vêtements en fils de coton « blended » ou mélangés

Depuis de années, certaines entreprises, surtout de grandes sociétés américaines, proposent des vêtements contenant par exemple 5% de coton biologique. Les fils de coton conventionnel sont donc mélangés (blended) à une petite quantité de coton biologique. Ils sont ensuite transformés de façon tout à fait conventionnelle. Ce mélange de coton et les vêtements qui sont confectionnés ensuite, ne peuvent être considérés comme des vêtements écologiques. Il semble cependant que cette méthode présente certains avantages. Il est en effet impossible pour ces grandes entreprises de confectionner des vêtements en coton 100% biologique car la production mondiale est actuellement trop restreinte. Cette pratique peut être considérée comme une étape transitoire qui permet de soutenir le marché du coton biologique et d'accroître progressivement les étendues cultivées de la sorte.

Organic Exchange, une organisation des États-Unis, a développé des normes et un système de certification pour ces produits en coton mélangé : OE Blended Standard for blended yarns, fabrics and finished goods.

## 1.2. Phases de production

*Lors de la phase de confection, c'est surtout la dimension sociale (droits et conditions de travail) qui est critique.*

## 1.3. Circuits commerciaux

#### Circuit commercial conventionnel

L'écrasante majorité des vêtements est écoulee dans le circuit commercial traditionnel. Les circuits alternatifs se prêtent en effet plus difficilement aux caractéristiques commerciales spécifiques de ce type de produits : grande variété de modèles fortement soumis à la mode, niveau de service élevé (choix, tailles, cabines d'essayage, etc.).

Le circuit conventionnel recourt largement aux labels pour communiquer la qualité spécifique des vêtements vendus.

#### Matières premières

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, certains labels de qualité portent uniquement sur la culture ou la production de fibres brutes, comme le coton, la laine, le chanvre ou la soie biologiques par exemple. C'est le cas du label EKO ou de l'appellation « biologique » légalement protégée en Europe.

#### Textile

Certains labels de vêtements écologiques durables ne portent pas que sur les caractéristiques des fibres, mais aussi sur les fils/tissus : le filage, le tissage, la teinture, le façonnage et la confection. Les labels EKO Sustainable Textiles et Biogarantie en sont des exemples.

#### Confection

Lors de la phase de confection, c'est surtout l'aspect des droits sociaux et des conditions de travail (environnement de travail compris) qui prime. Les codes de conduite, comme celui de la Campagne Vêtements Propres ou de la Fair Wear Foundation, prennent uniquement en compte les normes sociales de travail minimales dans la confection.

*L'approche du commerce équitable vise le développement socio-économique des petits producteurs du Sud.*

#### Circuit commercial équitable : fair trade / fairtrade<sup>1</sup>

L'approche du commerce équitable (fair trade, en anglais) vise le développement socio-économique des petits producteurs du Sud, agriculteurs et artisans, par le biais d'un commerce juste. C'est le principe « trade, not aid » : en bénéficiant d'une garantie de prix minimal (en général supérieur au prix du marché conventionnel), les producteurs peuvent acquérir un revenu supérieur et en affecter ainsi une part au développement socio-économique

(enseignement, formation, diversification, etc.).

L'approche équitable est une stratégie qui vise tant la justice socio-économique que les possibilités de développement.

Depuis quelques années, l'offre a été complétée par une gamme limitée de produits vestimentaires provenant d'artisans ou de petits industriels.

Au sein du Commerce équitable existent deux modèles d'action qui se chevauchent partiellement.

■ Le premier modèle d'action concerne la vente de produits équitables par des organisations de commerce équitable, comme les Magasins du monde par exemple. Les importateurs, les grossistes et les commerces de détail s'organisent en dehors de la logique de l'économie de marché normale. Ils sont membres d'une organisation ou d'une fédération coupole de commerce équitable (WFTO, EFTA, etc.). Ils respectent des critères volontaires pour le commerce équitable (relations commerciales de longue durée avec des organisations à structure démocratique dans le Sud, majoration des prix par rapport au circuit conventionnel, affectation des bénéfices, etc.). Les produits de ce circuit ne portent pas nécessairement de label, et ne sont pas soumis à des normes de produit spécifiques. Souvent, la marque ou le logo de l'organisation ou celui de la fédération coupole de commerce équitable est affiché sur l'emballage de ces produits, preuve qu'ils sont commercialisés dans le circuit équitable où les organisations appliquent les mêmes normes commerciales et de contrôle.

<sup>1</sup> Fair trade (en 2 mots) est un terme général qui signifie « commerce équitable ». Fairtrade, en un mot, est l'appellation enregistrée des labels de FLO, qui garantit le caractère équitable des produits labellisés.

## 1.4. Initiateurs



■ Le second modèle concerne la vente (y compris dans le circuit commercial conventionnel) de produits portant un label FAIRTRADE. Aux Pays-Bas, Max Havelaar fut une des premières organisations à élaborer un label équitable (avec des normes et un système de contrôle). Il existe maintenant environ 20 organisations de label nationales, toutes membres de l'organisation coupole mondiale : Fairtrade Labelling Organizations International (FLO). FLO fixe des normes générales pour les produits équitables ainsi que des normes spécifiques supplémentaires pour chaque groupe de produits. Outre la normalisation, une organisation indépendante s'occupe de la surveillance et du contrôle.

Ce modèle de label de qualité a permis aux produits équitables d'accéder au commerce de détail conventionnel, tout en garantissant une démarche équitable pour les producteurs du Sud. Ces dernières années, la remarquable évolution du commerce équitable est principalement due à cette introduction de labels. Des produits équitables labellisés sont également vendus dans le circuit des Magasins du monde par exemple. Le même label est utilisé dans le monde entier, éventuellement accompagné de « spécifications nationales » (Max Havelaar, en Belgique).

### Autorités publiques

Il y a tout d'abord les labels de qualité qui reposent sur une législation. Les normes liées à ces labels, les méthodes et grilles de contrôle ainsi que l'accréditation des organisations de contrôle sont régis et garantis par la loi. Ce type de labels offre les meilleures garanties. Deux labels de ce type s'appliquent potentiellement aux vêtements.

Le premier concerne les fibres (surtout du coton) « biologiques ». Le terme « biologique » porte cependant uniquement sur la production des fibres brutes et pas sur le processus ultérieur de transformation en fils, tissus et vêtements.

Le second est le Label social belge mis en place par le législateur belge et basé sur les conventions de l'OIT définissant les droits fondamentaux des travailleurs. Il concerne potentiellement toute la filière du produit ou du service. A ce jour, il n'est appliqué sur aucun vêtement.

### Multiplés parties prenantes

Second type de label : les labels « volontaires », créés par des organisations représentatives de plusieurs parties prenantes, mais qui ne font pas l'objet de textes réglementaires, même s'ils reposent sur des critères légaux.

## 1.5. Contrôle

Un label garantit certaines normes de qualité. Dans l'idéal, les contrôles doivent être indépendants et réalisés selon des normes prescrites par des organisations reconnues, qui n'ont pas de lien (direct) avec les entreprises qui introduisent une demande de label pour leurs produits. Le contrôle des aspects techniques, comme la composition chimique des teintures, la toxicité des pesticides ou l'assainissement des eaux usées, doit de préférence être réalisé par des laboratoires disposant de l'équipement technique nécessaire.

Dans ce cas-ci, tout dépend de la façon dont les contrôles sont organisés, réalisés et de la transparence de l'ensemble du processus. Se retrouvent dans cette catégorie la plupart des labels pour le textile et les vêtements écologiques et pour les vêtements socialement responsables. Toutefois le nombre et la nature des parties prenantes varient fortement d'un label à l'autre. Il est par exemple étonnant de constater que les organisations de consommateurs ou les syndicats ne sont représentés que dans très peu d'organisations de labellisation de vêtements écologiques.

### Labels d'entreprise

Enfin, il y a de plus en plus de labels d'entreprise. Nous ne les abordons pas dans cette brochure, car le manque d'indépendance au niveau de la normalisation et des contrôles ne les rend pas plus fiables qu'une communication d'entreprise de nature commerciale.

Le contrôle des standards sociaux ne peut par contre pas uniquement se fonder sur des mesures factuelles. Les normes sociales, comme la liberté d'association, le droit aux négociations collectives ou l'interdiction de discrimination, ne devraient être contrôlées (et éventuellement corrigées) que lorsque les représentants des travailleurs sont étroitement impliqués dans ce processus. Cette garantie n'est cependant pas toujours apportée par les labels écologiques même lorsqu'ils tiennent compte de standards sociaux.

**Un label garantit certaines normes de qualité.**

# 2

## Suivez le guide

Pour rappel, nous vous proposons dans cette brochure uniquement un aperçu des labels environnementaux et sociaux qui s'appliquent aux vêtements et qui sont garantis par des contrôles indépendants.

Ne sont donc pas repris ici :

- les nombreux labels reprenant des informations sur les qualités techniques des vêtements (par exemple : pure laine, instructions de repassage et de nettoyage, sécurité contre les incendies, etc.) ;
- les labels des entreprises ou des organisations qui ne sont pas soutenus par des contrôles externes et indépendants.

Le fait que des entreprises ou des organisations vendent des vêtements revendiquant des qualités sociales ou environnementales sans avoir de label ou ayant un logo propre à l'entreprise, n'implique pas qu'elles ne sont pas fiables. Elles ne peuvent tout simplement pas offrir la garantie supplémentaire qu'apporte un label lié à des contrôles indépendants. Il faut en outre savoir qu'il y a de très nombreuses petites entreprises dans cette niche et que demander et conserver un label entraîne des coûts et des obligations administratives considérables.

## 2.1. Vêtements socialement responsables



(ceci n'est pas un label, mais un logo d'affiliation)

### Fair Wear Foundation

<b>Initiateur</b>	Fondation sans but lucratif fondée par la Campagne Vêtements Propres néerlandaise (Schone Kleren Campagne), des syndicats, deux fédérations d'entreprises de la distribution et de l'industrie du vêtement et des ONG.  Initiative de multiples parties prenantes, en cours d'internationalisation. La FWF n'octroie pas de label mais garantit la démarche d'entreprises de distribution ou de production. En ce sens, elle encourage les entreprises à communiquer leur adhésion en rendant visible le logo dans leur communication commerciale et d'entreprise.
<b>Phase de production</b>	Phase de confection
<b>Critères</b>	Normes sociales fondamentales basées sur les conventions de base de l'OIT, complétées par d'autres normes essentielles : <ul style="list-style-type: none"><li>■ liberté d'association,</li><li>■ droit aux négociations collectives,</li><li>■ interdiction du travail forcé,</li><li>■ interdiction du travail des enfants,</li><li>■ interdiction de discrimination,</li><li>■ droit à un salaire décent,</li><li>■ durée de travail raisonnable et conditions correctes de sécurité et d'hygiène,</li><li>■ contractualisation légale de la relation d'emploi.</li></ul>
<b>Contrôle</b>	Contrôle interne effectué par les entreprises de vêtements participantes. Vérification externe réalisée par des équipes formées par la FWF.
<b>Commentaire</b>	C'est le modèle de contrôle qui a actuellement la préférence de la Campagne Vêtements Propres. L'implication étroite des syndicats locaux et des ONG locales lors des contrôles et dans le système de plaintes offre de bien meilleures garanties que les contrôles effectués par des bureaux d'audits commerciaux.  La FWF n'octroie pas de label. La garantie découle de l'adhésion des marques ou des distributeurs de vêtements. Cela implique que les unités de production des fournisseurs sont contrôlées et soumises à des projets d'amélioration permanents et que des normes sociales minimales sont appliquées. Les rapports de progrès et de perspectives de chacune des entreprises participantes sont publiés annuellement.
<b>Site internet</b>	<a href="http://www.fairwear.org">http://www.fairwear.org</a>

## Label social belge (LSB)



<b>Initiateur</b>	Créé par le législateur belge : Loi du 27/2/2002 visant à promouvoir la production socialement responsable (M.B. 4/4/2003).
<b>Phase de production</b>	Toutes les phases de production (de la fibre au vêtement)
<b>Critères</b>	Normes sociales fondamentales basées sur les 8 conventions de base de l'OIT portant sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ liberté d'association,</li> <li>■ droit aux négociations collectives,</li> <li>■ interdiction du travail forcé,</li> <li>■ interdiction du travail des enfants,</li> <li>■ interdiction de discrimination,</li> </ul>
<b>Contrôle</b>	Les entreprises doivent faire contrôler toute la chaîne de production par une organisation accréditée par BELAC (Belgian Accreditation System, une institution gouvernementale créée par dispositions légales). Actuellement, un seul organisme d'inspection a obtenu l'accréditation de BELAC pour ce faire. Il s'agit de Groupe One. Dans une phase de transition, les contrôles peuvent être réalisés par une organisation accréditée par Social Accountability International (SAI). Le rapport d'évaluation est soumis à un Comité d'avis pour une production socialement responsable qui rassemble des représentants des parties prenantes (pouvoirs publics, entreprises, syndicats, organisations de consommateurs, ONG). Celui-ci rend un avis contraignant au Secrétaire d'Etat au Développement durable et à l'Economie sociale qui octroie ou non le label.
<b>Commentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Jusqu'à présent, seules quelques entreprises ont introduit une demande de labellisation pour un ou plusieurs de leurs produits ou services. Et peu de produits ou services ont obtenu le Label Social Belge. Parmi eux aucun vêtement. Il est malheureusement peu probable qu'il connaisse un grand succès dans le secteur vestimentaire. La chaîne de production y est en effet très étendue, complexe et souvent fluctuante, rendant le contrôle de l'ensemble de la filière difficile et économiquement peu rentable.</li> <li>■ Les 8 normes de l'OIT sont trop limitées. D'après la Campagne Vêtements Propres, elles doivent être complétées par : le droit à un salaire décent, l'interdiction d'horaires de travail extrêmes, la garantie d'un environnement de travail sûr et sain et la contractualisation de la relation d'emploi.</li> </ul>
<b>Site internet</b>	<a href="http://www.social-label.be">http://www.social-label.be</a>

**Le Label Social Belge n'a jusqu'à présent été octroyé à aucun vêtement. Il est malheureusement peu probable qu'il connaisse un grand succès dans ce secteur.**

## 2.2. Vêtements écologiques et socialement responsables



### Made By

<b>Initiateur</b>	Made By a été initié par l'ONG néerlandaise Solidaridad. En sont membres des distributeurs et des producteurs de mode ainsi que des ONG. Made-By se présente comme un label pour une mode produite de manière durable. En fait Made By n'est pas un label en ce sens qu'il ne garantit pas le respect de normes sociales ou environnementales, mais indique plutôt que le vêtement en question est vendu par une entreprise qui fournit des efforts pour augmenter la part de coton biologique et de vêtements écologiques et socialement responsables dans son chiffre d'affaires.
<b>Phase de production</b>	Production de fibres brutes et confection. Pas la fabrication du textile.
<b>Critères</b>	Augmentation progressive de la proportion de coton biologique. Pour les normes sociales : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ participation à la Fair Wear Foundation</li> <li>■ obtention du certificat SA8000.</li> </ul> Les normes relatives aux « processus humides » sont encore à l'étude.
<b>Contrôle</b>	Coton biologique : norme acceptée par IFOAM ( <a href="http://www.ifoam.org">www.ifoam.org</a> ) et système de contrôle. Normes sociales pour la confection : contrôle réalisé par la FWF ou norme SA8000 ( <a href="http://www.sa-intl.org">www.sa-intl.org</a> )
<b>Commentaire</b>	Un code de traçabilité imprimé sur l'étiquette permet de vérifier la provenance de la matière première et d'identifier l'unité de production qui a confectionné le vêtement en question. Si l'on veut s'assurer de la qualité bio, ou du caractère socialement responsable d'un vêtement il faut vérifier ou faire vérifier sa traçabilité avant de l'acheter.  Le bouton bleu garantit simplement que la marque en question vise à utiliser des pourcentages de coton biologique plus élevés et à avoir des vêtements confectionnés dans des conditions socialement responsables.  La Campagne Vêtements Propres émet des critiques quant à la légitimité du certificat SA8000 : le contrôle est réalisé par des bureaux d'audit commerciaux qui appliquent une méthode « instantanée » et qui n'impliquent pas suffisamment les syndicats locaux et ONG locales.
<b>Site internet</b>	<a href="http://www.made-by.nl">http://www.made-by.nl</a>

<sup>2</sup> IFOAM : International Federation of Organic Agricultural Movements. Fédération internationale des producteurs biologiques, fixe les normes internationales. En Europe, elles doivent au minimum répondre aux normes légales, mais peuvent être plus strictes.

## 2.3. Vêtements écologiques

### Biogarantie



<b>Initiateur</b>	L'association sans but lucratif Biogarantie, au sein de laquelle sont représentés des organisations professionnelles d'agriculteurs, de transformateurs et de distributeurs de produits issus de l'agriculture biologique. Logo déposé.
<b>Phase de production</b>	Pour les vêtements, le label porte sur : la culture ou la production de fibres, le filage, le tissage ou le tricotage, tous les « processus humides » (lavage, encollage, désencollage, teinture, etc.) et la confection. La fibre brute est cultivée biologiquement (min. 95 ou entre 70-95%) selon les normes légales européennes.
<b>Critères</b>	<p>Composition de min. 95% ou 70-95% de fibres cultivées biologiquement selon les normes européennes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ La transformation en fils et textile répond à certaines restrictions en matière d'utilisation de produits chimiques. Assainissement des eaux. (Voir Partie V du Cahier de charges de Biogarantie). Ces normes sont des initiatives volontaires développées par Biogarantie. Ces normes sont concertées internationalement au sein de GOTS. (voir plus haut).</li> <li>■ Le transformateur doit viser l'application de normes sociales minimales.</li> </ul> <p>Il doit en fournir la preuve en présentant un plan d'action pour les étapes de transformation dont il est responsable. Les rapports de labels sociaux (fair trade, Fair Wear Foundation, ...) sont acceptés.</p> <p>Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Liberté d'association,</li> <li>■ Interdiction du travail forcé,</li> <li>■ Interdiction de discrimination,</li> <li>■ Âge minimum: 15 ans,</li> <li>■ Salaire minimum national ou sectoriel,</li> <li>■ Horaire de travail hebdomadaire de maximum 48 heures et un maximum de 12 heures supplémentaires,</li> <li>■ conditions de travail décentes et sûres</li> </ul>
<b>Contrôle</b>	Biogarantie reconnaît les organisations de certification qui effectuent une certification et des contrôles annuels. Ces organisations sont reconnues sur la base de normes de la législation européenne en matière de produits agricoles biologiques. En Belgique, 2 organisations sont reconnues : Ecocert (en Wallonie) et Blik (en Flandre). Le respect des normes sociales n'est pas contrôlé par Ecocert ou Blik : les transformateurs doivent pouvoir présenter des rapports positifs (fairtrade, labels sociaux reconnus).
<b>Commentaire</b>	Il s'agit d'un des labels qui englobe toute la phase de production ainsi que les normes environnementales et sociales. Les normes écologiques y sont cependant prépondérantes. Plus de transparence serait bienvenu en matière de contrôle des normes sociales tout au long de la chaîne de production. Pour la Campagne Vêtements Propres, la référence à un salaire minimum légal est insuffisante. Elle devrait être substituée par une référence à un salaire minimum vital ou un salaire décent. Par ailleurs, la Campagne Vêtements Propres émet des critiques à propos des contrôles effectués par les bureaux d'audit commerciaux tels que ceux utilisés par exemple pour la certification SA8000.
<b>Site internet</b>	www.biogarantie.be - www.ecogarantie.be

Les labels suivants associés aux vêtements sont comparables au label Biogarantie :

### Soil Association Organic Standard



Soil Association Organic Standard est un label britannique décerné par Soil Association Limited, une organisation qui promeut l'agriculture durable. Elle certifie des produits biologiques et mène campagne pour une agriculture respectueuse de l'environnement ainsi que pour une production alimentaire plus sûre et plus saine. Le label fait référence à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Les ouvriers doivent avoir le droit de s'organiser. Le travail des enfants est interdit.

### EKO Sustainable Textile



Le label EKO Sustainable Textile a été développé par Control Union Certifications, un groupe privé international qui s'appelait auparavant SKAL International. Ce label – qui ressemble visuellement au label EKO – offre environ les mêmes garanties que le label belge Biogarantie. Les normes sociales semblent cependant moins strictes. Les entreprises qui souhaitent utiliser ce label doivent prendre un « engagement social ». Cet engagement est unique pour chaque entreprise, en fonction du contexte socio-économique (les besoins humains fondamentaux, des normes de sécurité supplémentaires, etc).

L'engagement peut être utilisé pour démontrer que l'entreprise applique des normes sociales plus strictes que celles imposées par la loi ou par les règles en vigueur dans la région où l'entreprise est active (sic). En guise d'engagements, l'on peut citer : suppression de la discrimination, mise à disposition d'eau potable, interdiction du travail forcé, interdiction du travail des enfants, accès à des équipements médicaux, etc.

### Naturtextil/ Naturtextil Best



Naturtextil et Naturtextil Best sont deux labels de l'association d'entreprises allemande Internationa-

ler Verband der Naturtextilwirtschaft (Association internationale de l'industrie du textile naturel). Ces labels sont comparables à Biogarantie. Les deux labels constituent deux niveaux de normes. Naturtextil Best est plus strict que Naturtextil. Le label Naturtextil accepte des fibres qui ne sont pas cultivées biologiquement, à l'exception du coton, qui doit toujours être biologique. Pour le label Naturtextil Best, toutes les fibres doivent être biologiques. Les normes sociales minimales sont : pas de travail forcé, pas de travail des enfants, droit d'organisation, droit aux négociations collectives, pas de discrimination, salaire minimum national ou sectoriel (revenu d'intégration recommandé), conditions de travail saines et sûres, pas d'horaires de travail extrêmes (48 + 12 heures supplémentaires maximum par semaine).

### Demeter



Demeter est un label international issu d'un mouvement anthroposophique (biodynamique) spirituel qui fut d'ailleurs pionnier en matière d'agriculture biologique. Les fibres doivent être transformées selon les directives Demeter, qui sont plus strictes que les directives biologiques. La transformation doit satisfaire au minimum à la norme IVN Naturtextil Best (voir ci-dessus).

### Labels de qualité similaires :

- « Organic Standards for Fiber Processing » de l'Organic Trade Association (OTA, États-Unis). Ne comprend pas de normes sociales.
- KRAV – un label suédois que l'on trouve principalement dans les pays scandinaves. Il a été critiqué dans certaines publications car les normes écologiques ne seraient pas suffisamment strictes (l'AOX et le formaldéhyde sont acceptés sous certaines conditions).
- Citons encore le Japan Organic Cotton Association (JOCA)

## 2.4. Vêtements en fibres biologiques

(mais confectionnés selon des procédés conventionnels)



Ces vêtements sont confectionnés à partir de fibres biologiques comme le coton, le chanvre, le lin ou la soie. Le filage, le tissage et les « processus humides » correspondants sont conventionnels et réalisés à l'aide de produits chimiques utilisés dans l'industrie du textile. L'étiquette peut alors mentionner « composé de X% (95%, min. 70%) de coton biologique (organic) ». En Europe, cette mention est suffisante étant donné que le terme « biologique » est protégé par la loi. Les vêtements peuvent porter le label européen ou national pour les produits agricoles biologiques. Ce label ne prévoit pas d'autres normes supplémentaires et ne porte donc que sur le caractère biologique des fibres.

C'est par exemple le cas du label EKO, le label néerlandais pour les produits agricoles biologiques (contrôlé par SKAL). Ce label ne garantit que le mode de culture et pas les procédés de transformation textiles. Ces vêtements sont notamment proposés par des marques membres de MADE-BY.

<b>Initiateur</b>	Ces labels sont basés sur le Règlement européen pour les produits cultivés biologiquement.
<b>Phase de production</b>	Ces labels de qualité apposés sur les vêtements portent uniquement sur la matière première: culture ou production de fibres.
<b>Critères</b>	Interdiction d'utiliser des pesticides et des engrais chimiques pendant la culture. Seuls les ingrédients et les adjuvants figurant sur une liste positive peuvent être utilisés.
<b>Contrôle</b>	Dans chaque pays, les autorités reconnaissent des institutions qui accréditent et évaluent les organisations de contrôle (organisations de certification). Les organisations de certification contrôlent à leur tour si les producteurs et les transformateurs respectent les normes légales. En Belgique, il existe 2 organisations agréées : Ecocert et Blik.
<b>Commentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le consommateur doit bien faire la distinction entre les vêtements écologiques et les vêtements en fibres cultivées biologiquement. Notamment, les labels EKO Sustainable Textile (vêtements écologiques, voir ci-dessus) et EKO (uniquement fibres cultivées biologiquement, voir ci-dessus) prêtent à confusion car leur intitulé et leur identité visuelle se ressemblent fortement.</li> <li>■ Les vêtements en fibres cultivées biologiquement ont une forte valeur ajoutée environnementale, surtout en ce qui concerne les vêtements en coton car la production de fibre de coton conventionnelle est très nocive pour l'environnement.</li> </ul>

## 2.5. Vêtements sains

(avec peu de résidus)



### Öko-Tex Standard 100

<b>Initiateur</b>	La norme Öko-Tex Standard 100 a été développée par l'Österreichische Textilforschungsinstitut (ÖTI, Autriche) et le Forschungsinstitut Hohenstein (Allemagne).
<b>Phase de production</b>	Les normes ne visent pas la production mais les résidus maximaux permis dans le produit final.
<b>Critères</b>	En fait, cette norme est plutôt d'ordre sanitaire qu'écologique. Ce label garantit une présence limitée de matières nocives pour les consommateurs dans les produits finaux (comme par exemple le formaldéhyde, les métaux lourds, les pesticides et d'autres résidus). Cette norme, qui varie en fonction du produit (vêtements pour bébés, vêtements en contact direct avec la peau, sans contact direct avec la peau et linge de maison) est contrôlée par le biais de tests d'échantillons représentatifs. Même si cette norme n'interdit ni impose de matières premières ou de processus de production spécifiques, la stricte limitation des résidus nocifs a tout de même une influence importante sur les processus de transformation et de production.
<b>Contrôle</b>	Réalisé par des tests en laboratoire sur un échantillon représentatif de vêtements et effectué par des laboratoires accrédités.
<b>Commentaire</b>	Cette norme est donc de fait une norme sanitaire plutôt qu'écologique.
<b>Site internet</b>	<a href="http://www.biogarantie.be">www.biogarantie.be</a> - <a href="http://www.ecogarantie.be">www.ecogarantie.be</a>

## 2.6. Vêtements qui répondent aux normes européennes en matière de production et de consommation écologiques

### Label européen



<b>Initiateur</b>	Règlement de l'UE (CEE 880/92).
<b>Phase de production</b>	L'objectif principal de ce label est de promouvoir la production et la consommation écologiques. Les entreprises qui répondent aux normes de production peuvent demander l'obtention du label. Contrairement au label Öko-Tex, les normes visent les processus de transformation et de production mêmes, plutôt que les résidus.  Pour les vêtements, les normes en question couvrent l'ensemble de la chaîne de production, de la fibre au produit fini. Le label ne vise pas que le coton, la production de fibres synthétiques peut aussi être concernée.
<b>Critères</b>	La norme européenne limite la quantité ou interdit les substances nocives dans toute la chaîne. Il existe aussi des normes pour l'assainissement des eaux et les émissions dans l'air.
<b>Contrôle</b>	Chaque pays doit désigner un organe compétent qui conclut un contrat avec le demandeur. Cet organe compétent peut effectuer des inspections sur place.
<b>Commentaire</b>	Les normes sont pour la plupart moins strictes que les normes relatives au textile « écologique durable » que nous avons détaillées ci-dessus et que celles du label Öko-Tex.
<b>Site internet</b>	<a href="http://www.eco-label.com">http://www.eco-label.com</a> <a href="http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/">http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/</a>

### Nordic Ecolabel – the Swan (Cygne)



<b>Initiateur</b>	Un écolabel officiel scandinave, développé par le Nordic Council of Ministers. Il vise toute une gamme de produits de consommation.
<b>Phase de production</b>	Porte sur les fibres utilisées, la production de textile et la confection

<b>Critères</b>	S'il s'agit de fibres naturelles (coton, chanvre, lin, ramie, jute, capoc) : culture biologique. Phase textile : satisfaire à l'Ecolabel européen pour les produits textiles (Décision de la Commission européenne du 15 mai 2002 – le « logo en forme de fleur » – voir 2.6). Critères sociaux : à tous les stades de la production : l'entreprise doit publier un plan de production éthique (code de conduite) relatif au travail des enfants, au travail forcé, à la sécurité et à la santé, à la liberté d'organisation et au droit aux négociations collectives, à la discrimination, à la discipline, aux horaires de travail et à la rémunération. L'objectif est que les producteurs obtiennent à terme un certificat social similaire au certificat SA800.
<b>Contrôle</b>	Le contrôle du matériel livré est réalisé à la demande de l'initiateur. Inspections de contrôle dans les unités de production. Les laboratoires de tests doivent satisfaire à des normes reconnues.
<b>Commentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Ce label fait référence à des critères pour les vêtements en fibres cultivées biologiquement et à des critères pour les vêtements qui satisfont aux normes européennes en matière de production et de consommation écologiques. Les normes écologiques pour les vêtements sont moins strictes que celles des labels des vêtements écologiques durables (2.3).</li> <li>■ L'achat de vêtements en fibres biologiques est toujours à recommander. Au cours des « processus humides », certaines substances cancérigènes, mutagènes et autres matières dangereuses ne peuvent être utilisées; pour d'autres, les résidus dans le produit final doivent être limités;</li> <li>■ Les normes pour une production éthique semblent les moins élaborées, quant aux normes environnementales, des informations détaillées sont fournies, les détails relatifs aux normes sociales figurent dans le « Background Memo », mais ne se trouvent pas sur Internet.</li> </ul>
<b>Site internet</b>	<a href="http://www.svanen.nu">http://www.svanen.nu</a> <a href="http://www.ecolabel.nu">http://www.ecolabel.nu</a>

## 2.7. Vêtements du commerce équitable

### Fair trade et fairtrade

Le commerce équitable a comme objectif premier de donner un prix juste aux producteurs et aux paysans du Sud en échange de leurs produits. Les paysans reçoivent un prix fixe, qui est généralement supérieur au prix (bas) du marché. En outre, les producteurs reçoivent des moyens financiers pour la diversification et le développement social. Comme nous l'avons déjà signalé, il existe deux modèles dans le circuit équitable.

D'une part, il y a les vêtements qui sont commercialisés par des organisations de commerce équitable. Ces produits ne portent pas nécessairement de label.

Dans ce cadre, l'on garantit que le commerce (achat auprès du producteur, commerce de gros, commerce de détail) est assuré par des organisations qui, par le biais de leur adhésion à une organisation de commerce mondial équitable, respectent un code de conduite volontaire : achat à des coopératives démocratiques structurées du Sud, relations à long terme, paiement anticipé partiel, initiatives socio-économiques, prix minimal si le prix du marché est trop bas, soutien pour le développement de produit, diversification, etc.

#### Un vêtement issu du commerce équitable, c'est

- Un vêtement fabriqué à partir de coton (ou une autre fibre naturelle) pour lequel les producteurs reçoivent un prix minimum, normalement supérieur au prix du marché. Grâce à ce supplément, ils peuvent investir dans de meilleurs produits ou dans le développement socio-économique. Les producteurs peuvent bénéficier de relations commerciales stables, de paiements anticipés et d'un soutien.
- Un vêtement fabriqué et distribué par des organisations membres de la WFTO.

D'autre part, il y a les vêtements portant le label « FAIRTRADE Certified Cotton », qui sont vendus tant dans le circuit équitable que dans le circuit commercial conventionnel. La plupart des vêtements issus du commerce équitable portent ce label. On trouve également des vêtements avec ce label chez des distributeurs conventionnels. En Belgique, il s'agit de B&C, Delhaize, Celio et Cora.

#### Un vêtement labellisé Fairtrade Certified Cotton (Max Havelaar), c'est

Un vêtement fabriqué à partir de coton (ou une autre fibre naturelle) pour lequel les producteurs reçoivent un prix minimum, normalement supérieur au prix du marché. Grâce à ce supplément, ils peuvent investir dans de meilleurs produits ou dans le développement socio-économique. Les producteurs peuvent bénéficier de relations commerciales stables, de paiements anticipés et d'un soutien.

Un vêtement fabriqué à partir de coton issu au moins de culture intégrée (coton cultivé avec un minimum de produits chimiques et en évitant les pesticides les plus dangereux.

Un vêtement pour lequel toutes les entreprises impliquées dans la transformation ont fourni la preuve (indirecte) qu'elles respectent les normes sociales minimales appliquées au niveau international.

Les produits labellisés Fair Trade ou issus d'une organisation de commerce équitable peuvent aussi être fabriqués à partir de fibres biologiques labellisées.

### Coton certifié FAIRTRADE



<b>Initiateur</b>	Label pour les vêtements en coton FAIRTRADE. Élaboré par la Fairtrade Labelling Organizations International, une association internationale d'organisations de labels équitables nationales. Max Havelaar Belgique en est le membre belge.
<b>Phase de production</b>	Porte surtout sur le coton brut qui est vendu de manière équitable à 100%. Le vendeur doit pouvoir fournir la preuve que certaines normes sociales minimales ont été respectées au cours de la phase de transformation.
<b>Critères</b>	<p>Coton : commerce 100% équitable. Normes pour les organisations de producteurs, prix justes, prix supplémentaire pour le développement socio-économique. Les règles générales pour les petites organisations paysannes et/ou les travailleurs salariés comprennent certaines normes pour le développement social qui font référence aux conventions de base de l'OIT : pas de travail forcé et des enfants, liberté d'association et de négociations collectives, conditions de travail (salaires, congés, sécurité sociale), sécurité et santé au travail. Par norme, l'on fixe un minimum et une « norme de progrès ». Les normes spécifiques pour le coton prévoient entre autres une culture intégrée, avec l'interdiction de certains produits chimiques nocifs, ainsi que des mesures de sécurité et de santé.</p> <p>Transformation du textile et des vêtements : toutes les entreprises chargées des phases de production suivantes (filage, tissage, teinture, confection ou tricotage, etc.) doivent apporter la preuve indirecte qu'elles fournissent des efforts pour respecter les normes de travail internationales.</p> <p>Il s'agit des normes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pas de travail forcé ou contraint ;</li> <li>■ Droit d'organisation et de négociations collectives</li> <li>■ Pas de discrimination</li> <li>■ Salaire minimum vital</li> <li>■ Horaires de travail raisonnables</li> <li>■ Pas de travail des enfants</li> <li>■ Conditions correctes de sécurité et d'hygiène</li> </ul> <p>Cette preuve peut être fournie en menant une des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Certificat d'adhésion WFTO (exigence : respect de 9 normes de commerce équitable)</li> <li>■ Un certificat SA8000</li> <li>■ Preuve écrite d'adhésion à l'ETI, FWF, FLA ou WRC</li> <li>■ Approbation par un syndicat accrédité par l'ICFTU</li> <li>■ Un rapport d'audit externe certifiant que l'entreprise suit le FLO Base Code on Trade ou un code de conduite correspondant (N.B. Ce Base Code est conforme au Code ETI)</li> <li>■ Une preuve selon laquelle l'atelier et la coopérative sont la propriété des ouvriers</li> </ul>
<b>Contrôle</b>	Est réalisé par des organisations indépendantes accréditées par FLO Cert
<b>Commentaire</b>	<p>Avec les vêtements équitables labellisés Max Havelaar, l'accent est mis sur le coton « commercialisé équitablement ». Les phases de transformation ultérieures ne sont contrôlées qu'indirectement, sur base de standards sociaux minimaux et non pas de critères de commerce équitable.</p> <p>Il incombe au producteur/vendeur de fournir la preuve du respect de ces critères minimaux.</p> <p>La Campagne Vêtements Propres estime que certaines des « preuves » possibles offrent trop peu de garanties. SA8000 et d'autres bureaux d'audit commerciaux n'offrent pas suffisamment de garanties (contrôles « instantanés », sans implication durable des syndicats et des ONG).</p> <p>Le principal danger réside dans le fait que les grandes marques et les grands distributeurs qui se sont peu, voire pas soucieux des conditions de travail jusqu'alors, se façonnent opportunément une image de responsabilité sociale en offrant une gamme restreinte d'articles équitables dans leur chaîne de livraison conventionnelle.</p>
<b>Site internet</b>	<a href="http://www.maxhavelaar.be">http://www.maxhavelaar.be</a>

<b>Initiateur</b>	Oxfam – Magasins du monde. vend sous sa marque des vêtements équitables, fabriqués à partir de coton portant le label Max Havelaar et le label SKAL EKO (coton biologique)
<b>Phase de production</b>	Production, transformation, confection et commercialisation
<b>Critères</b>	Les normes de la WFTO s’appliquent aux organisations.
<b>Contrôle</b>	Les procédures prescrites par la WFTO : autoévaluation, contrôle mutuel et contrôle externe indépendant.
<b>Commentaire</b>	Pour les vêtements équitables, l’accent est mis sur le prix juste qui est donné aux producteurs. Les vêtements sont pour la plupart réalisés à partir de coton cultivé biologiquement. Le contrôle externe du respect des normes sociales lors de la production textile et de la confection n’est pas déterminé. Les transformateurs doivent pouvoir présenter un rapport favorable (voir ci-dessus Max Havelaar)
<b>Site internet</b>	<a href="http://www.omdm.be">http://www.omdm.be</a>



# Vêtements Propres

## Une démarche dynamique

La Campagne Vêtements Propres vise à faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs tels que définis par l’Organisation internationale du travail, dans l’industrie de la confection textile.

A travers leurs achats et leurs modes de consommation, les consommateurs ont un rôle important à jouer en la matière. C’est d’autant plus vrai que dans les filières de production et de commercialisation de vêtements, les distributeurs et les marques, c’est-à-dire les interlocuteurs des consommateurs, ont une influence prépondérante sur les conditions de travail en amont. Les interpellations de la part des consommateurs et les actions visant à mettre en relief la responsabilité sociale de ces entreprises ont un impact potentiel important.

Pour que l’impact sur les conditions de travail soit mesuré et surtout pour qu’il soit durable, l’action des consommateurs doit aller de pair avec le renforcement des organisations qui représentent les travailleurs concernés. C’est la raison pour laquelle la Campagne Vêtements Propres promeut des mécanismes de vérification et mène des actions avec des syndicats et des ONG.

La campagne « Vêtements propres » se concentre sur le circuit commercial conventionnel et non sur l’amélioration des conditions dans un circuit de niche (alternatif) restreint ou auprès d’un nombre limité de producteurs (ce n’est pas une campagne de boycott).

Concrètement, elle invite les distributeurs et les marques de vêtements à adhérer à un code de conduite qui s’applique à tous les travailleurs de leurs filières de confection (du travail d’une entreprise de confection multinationale au travailleur à domicile, en passant par ceux des unités sous-traitantes). Le respect de ce code doit être contrôlé de manière multipartite.<sup>1</sup>

### Pourquoi pas un label **Vêtements Propres** ?

Aucune initiative multipartite de vérification ne propose aujourd'hui de label. Tant Ethical Trading Initiative (ETI, Royaume-Uni), que la Fair Labor Association (FLA, États-Unis) et la Fair Wear Foundation, (FWF, Pays-Bas) y ont renoncé

- Les grandes entreprises de vêtements ont des milliers de sous-traitants, et en changeant fréquemment. Rares sont les entreprises de distribution qui peuvent à tout moment savoir avec précision dans quelles conditions sociales tous leurs produits vestimentaires sont produits.
- Les mauvaises conditions de travail sont liées aux conditions économiques, sociales et politiques locales. Une entreprise-cliente, surtout si elle n'est qu'une petite cliente d'un fournisseur, n'est parfois pas en mesure de changer les choses par elle-même. Il faut donc que d'autres entreprises-clientes, le gouvernement ou d'autres institutions entreprennent aussi des démarches.
- Il se pourrait que des entreprises qui souhaitent obtenir un label ou qui en ont déjà obtenu un, évitent d'acheter leurs marchandises dans des pays connaissant des problèmes structurels. Les fournisseurs de ces pays pourraient alors faire faillite et les travailleurs se retrouveraient au chômage.
- Un label pourrait récompenser les entreprises et fournisseurs qui apportent des solutions rapides mais superficielles aux problèmes de travail et pénaliser ceux qui visent des objectifs à plus long terme et des solutions plus durables.
- Les labels donneraient aux consommateurs un faux sentiment de sécurité car les entreprises doivent être testées quant à leur engagement à rester chez les mêmes fournisseurs et à améliorer avec ceux-ci les conditions de travail de façon durable.

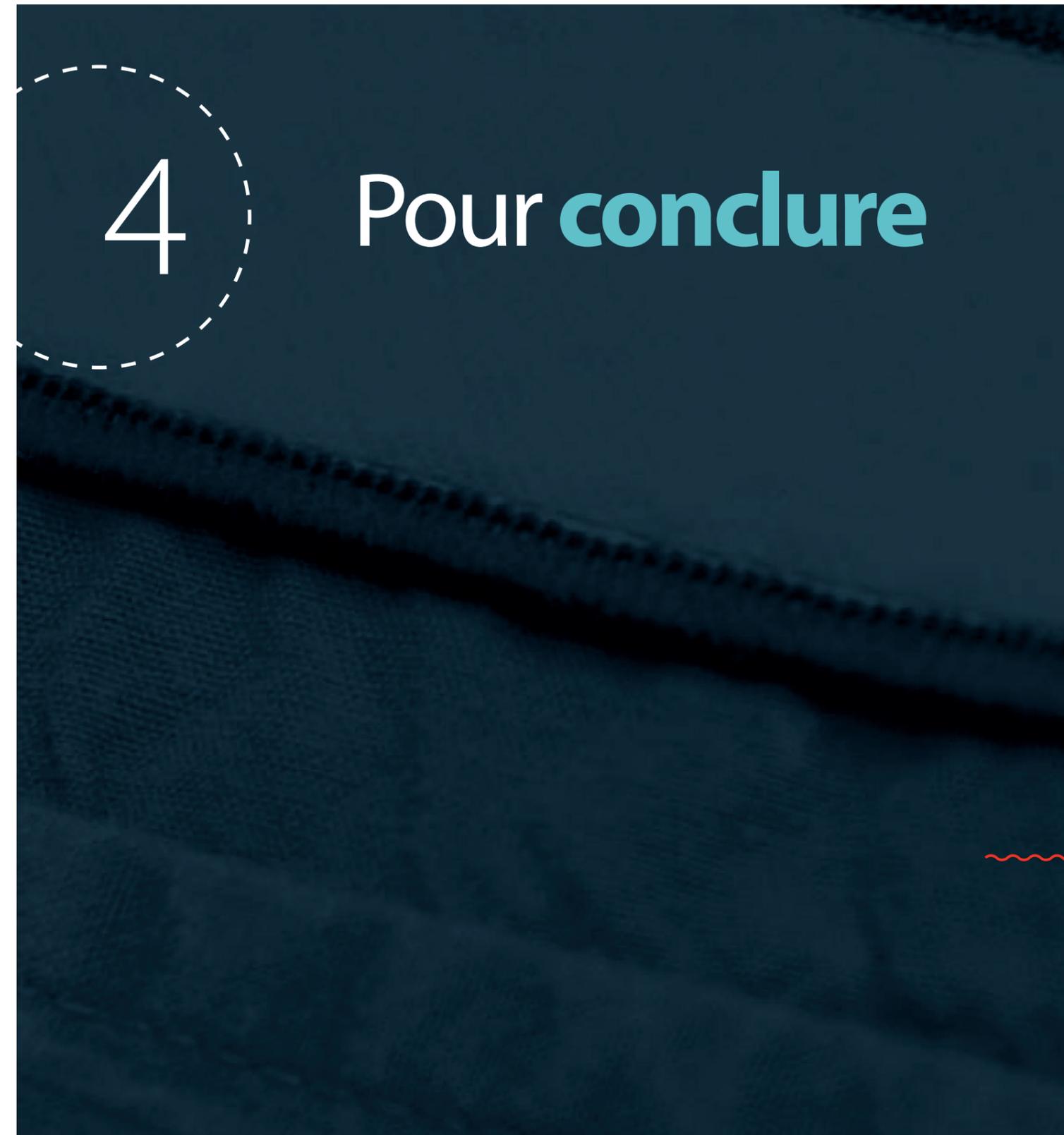
Plutôt que de fournir un label sur chaque produit, la Fair Labor Association accrédite les entreprises qui mettent en oeuvre de manière suivie un programme convaincant pour le respect des normes de travail.

La Fair Wear Foundation assure que les entreprises participantes établissent des programmes de travail en la matière et font contrôler les usines de leurs sous-traitants, ce qui améliore la situation et permet le développement de normes. La Social Accountability International (SAI, États-Unis) est la seule partie prenante (MSI) à certifier actuellement les entreprises de production de vêtements et de chaussures de sport à condition qu'elles respectent une série de normes minimales (la norme SA8000 dans ce cas). Cependant, la SAI n'octroie pas de label éthique pour les produits fabriqués dans ces usines.

La Campagne « Vêtements propres » n'a donc pas pour mission de garantir aux consommateurs que certains produits vestimentaires de certaines marques répondent à des normes minimales. La Campagne agit plutôt pour que l'ensemble de l'industrie vestimentaire respecte, en permanence et progressivement, les normes sociales minimales dans les usines de production. Son action passe surtout par le biais de l'adhésion des entreprises à une initiative multipartite de vérification, à laquelle les syndicats et d'autres parties prenantes des pays de production sont étroitement impliqués (comme la Fair Wear Foundation).

***La Campagne Vêtements Propres concentre son action sur le circuit commercial mondial conventionnel et non sur l'amélioration des conditions dans un circuit de niche déterminé ou sur un nombre limité de produits.***

<sup>3</sup> Pour plus de détail voir la brochure « Code de conduite : une approche complète et intégrée » sur [http://www.vetementspropres.be/doc/guide\\_codedeconduite.pdf](http://www.vetementspropres.be/doc/guide_codedeconduite.pdf)



### Préférez du coton bio

Étant donné que la culture conventionnelle du coton est très préjudiciable pour l'environnement et la santé des paysans et ouvriers agricoles, il est toujours bon de préférer le coton biologique.

### Mieux, un vêtement écologique

Respecter l'environnement et la santé des producteurs tout au long des processus de production et de transformation est bien-sûr une démarche utile que chacun peut soutenir en privilégiant l'achat de vêtements portant un label Biogarantie ou EKO Sustainable textile.

Prudence toutefois sur la qualité sociale affichée de ces labels : leur démarche reste avant tout « bio ». Ils dévoilent quelques faiblesses en matière de normes sociales (pas de prise en compte d'un salaire décent par exemple). Mais surtout ils s'affichent peu opérants ni transparents sur les contrôles. Directs ou indirects, les contrôles restent la plupart du temps calqués sur un mécanisme d'audits sans coopération avec les organisations représentatives des travailleurs et sans mise en place de processus de plainte et d'amélioration.

### Commerce équitable

Le label Fairtrade (Max Havelaar) apposé sur les vêtements concerne le coton avec lequel ils ont été produits. Il ne certifie selon les critères du commerce équitable que la production de coton et les conditions commerciales de sa vente. Les autres étapes de transformation ne sont pas concernées par ces critères mais par des normes se référant aux minimaux sociaux contrôlés de manière directe ou indirecte, pas toujours de manière satisfaisante.

Les vêtements vendus dans les réseaux de commerce équitable sont issus d'une filière de production équitable. Cela garantit un partenariat entre tous les acteurs de la filière et des conditions commerciales équitables. Mais cela ne garantit pas toujours le respect de normes de travail minimales.

### Made By

Alliant la traçabilité à une dynamique commerciale et l'environnement avec le social, Made By est une démarche pionnière. Désignant les entreprises qui font des efforts, Made By ne met qu'une information partielle et floue à disposition des consommateurs qui n'ont pas accès à son site internet pour effectuer leur choix en magasin.

### Fair Wear Foundation

Ce n'est pas un label sur un produit mais un signe d'adhésion d'une entreprise de distribution ou d'une marque à une démarche de mise en œuvre et de contrôle complète, intégrée et multipartite, touchant l'ensemble des vêtements qu'elle vend et s'attachant aux conditions sociales dans les usines de confection. Certaines entreprises membres complètent cette démarche par des labels bio, écologiques ou de commerce équitable.

### Trop de labels tue les labels ?

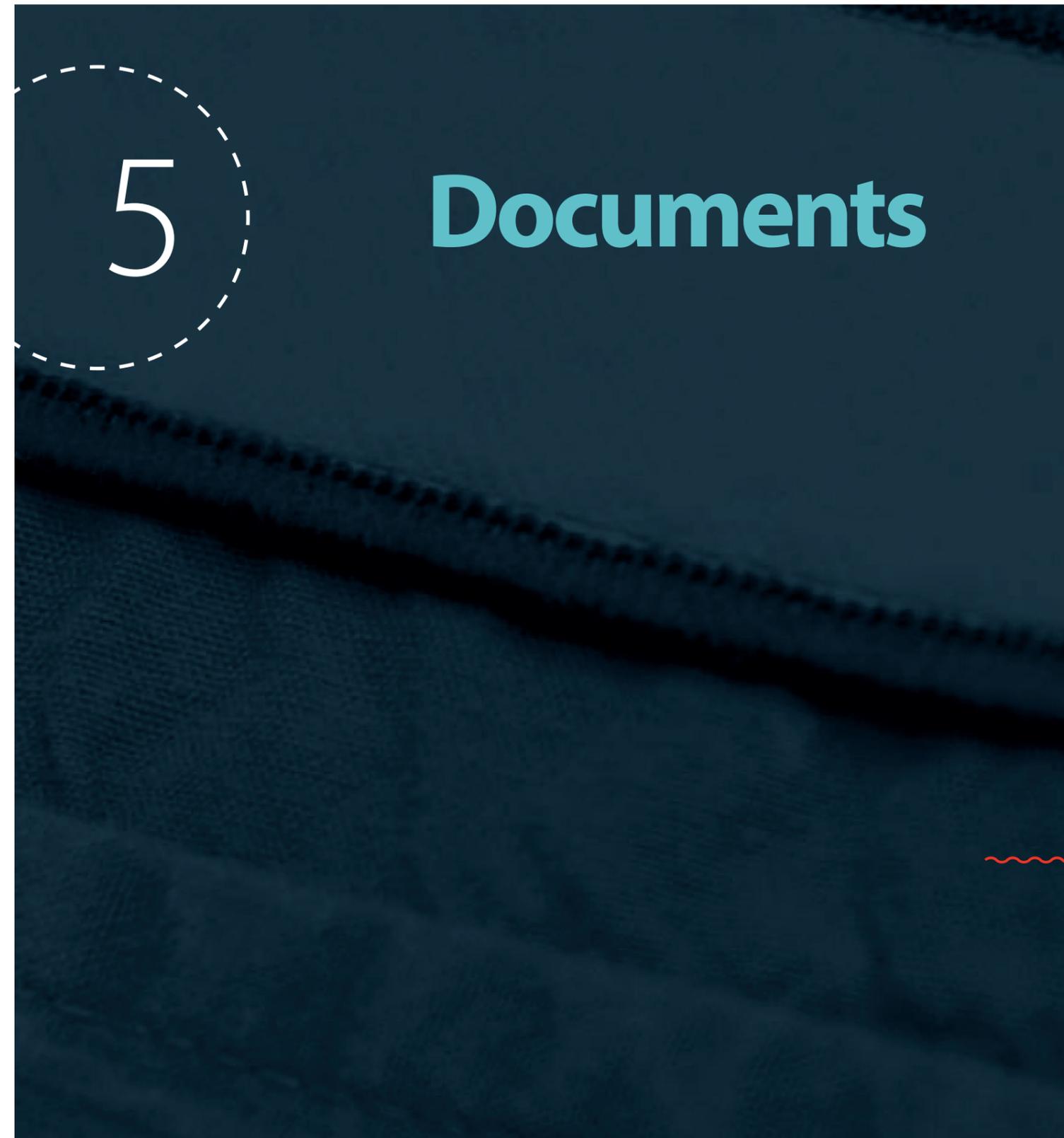
Nous espérons en tous les cas avoir contribué à éclairer les consommateurs qui cherchent à orienter leurs achats de vêtements neufs pour soutenir un développement durable, tant écologique que social.

La multiplicité des labels témoigne du grand dynamisme, principalement du milieu associatif, en la matière. Et sans doute est-elle un passage obligé pour mettre en exergue des critères importants, tester des mécanismes de contrôle, mettre en relation intérêts des producteurs et ceux des consommateurs et sensibiliser le public - consommateurs, entreprises - et les pouvoirs politiques.

Il faut pourtant appeler de ses vœux une harmonisation des différentes initiatives existantes, de préférence au niveau international et en valorisant les critères les plus exigeants et les méthodes de contrôle les plus porteuses d'améliorations durables sur le terrain.

Car un label n'est pas seulement un élément d'information pour les consommateurs. Il doit être une opportunité d'amélioration réelle des conditions environnementales et sociales de production. Son impact durable sur ces conditions importe tout autant que l'orientation de la consommation.

Chercher des vêtements neufs, porteurs de garanties sur leurs qualités environnementales ou sociales est un geste de consommation durable. Ne pas consommer ou ne pas surconsommer en est un autre. Préférer des vêtements de seconde main, diminuer ses achats de vêtements ou privilégier des vêtements plus résistants diminue notre impact environnemental et social. Il ne s'agit donc pas seulement d'orienter sa consommation à bon escient mais aussi de revoir nos modes de consommation.



## Général

- le site d'écoconso : [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)
- le site de la Campagne Vêtements Propres : [www.vetementspropres.be](http://www.vetementspropres.be)
- le site d'information sur les labels [www.infolabel.be](http://www.infolabel.be),
- Campagne Vêtements Propres, ***Nous voulons des vêtements propres ! - Enquête sur 33 entreprises présentes sur le marché belge***, 2008, téléchargeable à partir de [http://www.vetementspropres.be/doc/brochure\\_FR\[final\].pdf](http://www.vetementspropres.be/doc/brochure_FR[final].pdf)
- Damien Sanfilippo, ***My Sustainable T-shirt: A guide to organic, fair trade and other eco standards and labels for cotton textiles***, Pesticide Action Network UK, janvier 2007

## Coton

- Stéphane Parmentier et Olivier Bailly, ***Coton. Des vies sur le fil***, Oxfam Magasins du monde, 2005

## Conditions de travail dans la confection textile

- Clean Clothes Campaign, ***CASH ! Pratiques d'approvisionnement de la grande distribution et conditions de travail dans l'industrie de l'habillement***, 2009, téléchargeable à partir de <http://www.vetementspropres.be/doc/RapportCashFR.pdf>
- Campagne Vêtements Propres, ***Bangladesh, le prix de nos T-shirts***, 2007, téléchargeable à partir de [http://www.vetementspropres.be/doc//dossier\\_bangladesh.pdf](http://www.vetementspropres.be/doc//dossier_bangladesh.pdf)
- Campagne Vêtements Propres, ***Chine - Agir pour les droits des travailleurs***, 2005, téléchargeable à partir de <http://www.vetementspropres.be/doc//factsheet102006.pdf>
- Campagne Vêtements Propres, ***Fabriqué par des Femmes***, 2007, téléchargeable partiellement à partir de <http://www.vetementspropres.be/index.php?p=g&search=oui&id=176>
- Maquila Solidarity Network, ***Is Fair Trade a good fit for the garment industry?*** MSN Discussion Paper, , september 2006.

## Codes de conduite et contrôle

- Clean Clothes Campaign, ***Codes de conduite, une approche complète et intégrée***, téléchargeable à partir de [http://www.vetementspropres.be/doc/guide\\_codedeconduite.pdf](http://www.vetementspropres.be/doc/guide_codedeconduite.pdf)
- Clean Clothes Campaign, ***L'Audit social – un cache misère – Rapport d'enquête*** – 2005, téléchargeable à partir de <http://www.vetementspropres.be/index.php?p=g&id=137>